



Soutien financier...



Avec la pandémie, les salarié-es de notre convention collective peuvent parfois se retrouver dans une situation financière difficile. Le refus du patronat d'augmenter les salaires n'arrange évidemment pas les choses...



Pour rappel, les salarié-es de notre convention collective peuvent bénéficier (en continue) d'un soutien financier, d'un accompagnement social ou de mesures de prévention via le Haut Degré de Solidarité.

Au vu de la situation sociale et de l'irresponsabilité de nos patrons, les syndicats ont proposé et mis en place avec les organismes assureurs une nouvelle aide financière exceptionnelle « Covid 19 », ce afin de soutenir les salarié-es en difficulté.

Dans cette période de crise sanitaire, les salariés peuvent bénéficier d'un soutien financier en cas de :

- Baisses de revenus
- Défauts de paiement
- Dépenses importantes justifiées

*l'aide financière sera déterminée après étude du dossier et sera attribuée sous conditions de ressources et de situation

Pour rappel, les autres aides financières sont attribuées :

- En cas de maladies graves (800 €)
- En cas de situation de Handicap (800 €)
- Pour les aidants familiaux (800 €)

Retrouvez toutes les prestations financées par le fonds de solidarité de la branche sur www.hds-prestatairesdeservices.fr/

Contactez l'organisme directement : p2st-demande@branche-hds.fr

Pour contacter le syndicat SUD-Solidaires
Mail du syndicat: sudp2st@gmail.com
Facebook : @centresdappelssud

**Rejoignez le
syndicat SUD !**